

## NATIONS UNIES CONSEIL

## CONSEIL DE SECURITE



Distr. GENERALE

s/6214

4 mars 1965

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 4 MARS 1965 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEII, DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CONGO (BRAZZAVILLE)

Sur instructions de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer de nouveau votre attention sur les intolérables actes de provocation du Gouvernement de M. Salazar à l'encontre du Gouvernement et du peuple du Congo (Brazzaville).

Par la lettre No 1566 en date du 10 février , je portais à votre connaissance la violation de nos frontières par 15 soldats portugais dans le village de Tchissakata. Cette fois encore, 25 soldats portugais armés venant du Cabinda ont fait, le samedi 16 janvier 1965, une incursion dans le même village congolais de Tchissakata, dans la préfecture du Kouilou. Selon leurs habitudes, ces soldats ont menacé les paisibles habitants et procédé à une fouille de maisons.

Le Gouvernement du Congo (Brazzaville) élève une fois de plus une énergique protestation contre ces actes barbares et a l'honneur de porter à votre connaissance que des mesures nécessaires seront prises si ces actes d'agression et d'intimidation devaient se répéter.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'en informer les autres membres du Comité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,
(Signé) MOUANZA Jonas





